



Fiche d'Inscription

123 Clap - CM1-CM2

(Tous les VENDREDIS de 12h40 à 13h40 du CM1 au CM2)

L'atelier Cinéma a pour objectif d'offrir aux élèves un espace d'expression et de communication. Tout au long de l'année, les enfants découvriront les différents formats de films, de la mise sur papier à la production en passant surtout par la réalisation.

L'atelier est proposé les vendredis entre 12h40 et 13h40 hors vacances scolaires et jours fériés. L'activité débutera le vendredi 18 septembre 2020 et s'achèvera le vendredi 18 juin 2021.

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : G F

Adresse : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ A : _____

Classe 2020/2021 : _____

2. RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT :

Responsable légal 1

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone du domicile : -- / -- / -- / -- / --

Portable : -- / -- / -- / -- / --

Courriel : _____

Téléphone professionnel : -- / -- / -- / -- / --

Responsable légal 2

Nom/Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone du domicile : -- / -- / -- / -- / --

Portable : -- / -- / -- / -- / --

Courriel : _____

Téléphone professionnel : -- / -- / -- / -- / --

3. AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), _____,

responsable de l'enfant _____, autorise l'APEB à prendre en photo et en film l'enfant nommé ci-dessus, et à diffuser ces photos et films dans le cadre légal des activités de l'APEB.

Bordeaux, le _____

Signature des responsables légaux

Personne à prévenir en cas d'accident (si les parents ne sont pas joignables) :

Nom/Prénom : _____ tél. : -- / -- / -- / -- / --
Nom/Prénom : _____ tél. : -- / -- / -- / -- / --
Nom/Prénom : _____ tél. : -- / -- / -- / -- / --

4. REGLEMENT

- Adhésion à l'association 2020/2021 : **22** euros par enfant à l'ordre de l' « APEB ». Cette adhésion n'est payable qu'une seule fois pour une année du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Elle est valable également pour les différentes activités proposées par l'APEB.
- Cotisation pour l'atelier « 123 Clap » : **160** euros pour l'année scolaire à l'ordre de l'APEB (échelonnement possible et dans ce cas se rapprocher de Valérie REY 06.37.30.32.19).

Le nom de l'enfant devra être marqué au dos de chaque chèque.

Les chèques établis séparément (adhésion et cotisation) seront encaissés début juillet. Cependant, il est possible sur simple demande écrite d'en différer leurs encaissements si nécessaire.

5. PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE A LA FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Photocopie du carnet de vaccination
- Fiche sanitaire remplie et signée
- Chèques à l'ordre de L'A.P.E.B (160 euros de cotisation + 22 euros d'adhésion)
- L'attestation d'assurance individuelle accident.

Conformément à l'article 38 de la loi 84 -610 du 16 Juillet 1984, nous informons nos adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.